

BULLETIN DE PAIE

01/04/2021 au 30/04/2021

EMPLOYEUR	
SA VENTHONE	
22 RUE DE L INDUSTRIE	
L8399 WINDHOF Luxembourg	
Siret / Ape : 81493894000016 / 7022Z	
CONVENTION COLLECTIVE	
(1486) - Convention collective nationale applicable au personnel des bureaux d'études techniques, des cabinets d'ingénieurs-conseils et des sociétés de conseils(BET, SYNTÉC)	

DOSSIER/SALARIE	EMPLOI
VENT/0221/C1/0/0	DEVELOPPEUR JAVA
N° SECURITE SOCIALE	QUALIFICATION-COEFFICIENT
1 89 12 99 350 683 64	Coeff 130 Pos 2.2
Date d'entrée 11/08/2020	sortie ancienneté 11/08/2020
SALARIE	
M. MGAMAT NABIL 4 ALLEE SIMONE VEIL APPARTEMENT 406 93170 BAGNOLET	

Cotisations et contributions sociales	Base	Taux salarial	Part salarié	Part employeur	
				Taux	Montant
Salaire de base	151,67	20,4391	3 100,00		
TOTAL BRUT	151,67		3 100,00		
SANTÉ					
Sécurité sociale - Maladie Maternité Invalidité Décès	3 100,00			7,0000	217,00
Complémentaire Incapacité Invalidité Décès	3 100,00			1,5000	46,50
Complémentaire Santé			19,90		19,90
ACCIDENTS DU TRAVAIL - MALADIES PROFESSIONNELLES	3 100,00			1,0000	31,00
RETRAITE					
Sécurité Sociale plafonnée	3 100,00	6,9000	213,90	8,5500	265,05
Sécurité Sociale déplafonnée	3 100,00	0,4000	12,40	1,9000	58,90
Complémentaire Tranche 1	3 100,00	4,0100	124,31	6,0100	186,31
FAMILLE	3 100,00			3,4500	106,95
ASSURANCE CHÔMAGE					
Chômage	3 100,00			4,2000	130,20
APEC	3 100,00	0,0240	0,74	0,0360	1,12
AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR					12,90
CSG déductible de l'impôt sur le revenu	3 112,15	6,8000	211,63		
CSG/CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu	3 112,15	2,9000	90,25		
TOTAL DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS			673,13		1 075,83

NET A PAYER AVANT IMPOT SUR LE REVENU	2 426,87
Dont évolution de la rémunération liée à la suppression des cotisations salariales chômage et maladie	44,74

Impôt sur le revenu	Base	Taux personnalisé	Montant
Impôt sur le revenu prélevé à la source	2 537,02	0,00	0,00

Heures	Plafond S.S.	Brut S.S.	Retenues	Net Imposable	Cotis. Patron.	NET A PAYER	2 426,87 €
MOIS	151,67	3 428,00	3 100,00	673,13	2 537,02	1 075,83	
CUMUL	606,68	13 712,00	12 400,00	2 692,52	10 148,08	4 297,12	

Le net imposable à déclarer est indiqué dans le cadre ci-dessus sur la ligne cumul.				Total versé par l'employeur	Allégement de cotisations
CONGES	Acquis	Pris	Solde		
En-cours	21,75	21,75		Jours de congés décomptés : 0,00	4 175,83
N N-1					241,80

Dans votre intérêt, et pour vous aider à faire valoir vos droits, conservez ce bulletin de paie sans limitation de durée.
Pour la définition des termes employés, se reporter au site internet service-public.fr, rubrique cotisations sociales.